

promeneurs et dans la définition d'un espace naturel ludique et pédagogique, de ballades, découvertes, jeux et détente. Il s'agit de favoriser le développement d'une biodiversité durable et de s'inscrire dans une démarche garantissant l'entretien et la sécurité des chemins.

Les projets doivent amener également à se projeter sur un raccordement à d'autres chemins, identifiés (comme celui qui relierait le lotissement des courriers) ou non, et dans l'optique de proposer une liaison globale des différents quartiers par des voies douces ou piétonnières.

Pour cela, la municipalité et le propriétaire signeront une convention les liant à un partenariat officiel sur cette parcelle et encadrant les modalités d'entretien et autorisations de passage. Cette convention devra faire l'objet d'une délibération en conseil municipal au mois de juillet, soit avant les travaux de replantation mais seulement après que ceux engagés de coupe et de nettoyage soient achevés.

Monsieur Bernard nous a confirmé en outre que l'achèvement de chantier devrait être effectif fin juin et que le passage, pour l'instant fermé sera alors de nouveau ouvert. Ladite convention sera soumise, après une première rédaction par les services municipaux garants de sa légalité, aux parties présentes pour information, avis et suggestions éventuelles. Je rappelle toutefois que ce document est purement juridique et à visée de définir les périmètres de responsabilité et d'intervention en matière de réglementaires et financières, et ce avant même de mettre en place le document qui définirait la collaboration "active" en découlant.

Je conclus ce compte rendu non exhaustif de tous nos échanges, mais reflétant je pense la teneur et la finalité du débat, en vous donnant quelques éléments de délais et prochaines échéances:

- envoi du projet de convention courant juin puis rencontre si besoin avant le passage en Conseil municipal.
- quelques réunions pourront être programmées entre mai et mi-juillet pour la rencontre de différents partenaires potentiels pour débats techniques et projections de mise en œuvre de la plantation (essences, taille des sujets, méthode etc.) et dans tous les cas, une dernière au plus tard fin juillet pour annonce de la validation définitive du projet avec l'accompagnement choisi.
- communication aux lissillois à coordonner le plus tôt possible et au plus tard fin juillet.
- plantation effective à l'automne.
- suivi et communications à inscrire sur la durée.

Vous remerciant chacun pour ce temps de rencontre, et dans l'attente de futurs échanges constructifs et apaisés, je vous souhaite une belle fin de semaine.

Charlotte Grange  
Maire de Lissieu